

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### Séance du Mercredi 07 Juillet 2010

Date de la convocation

28 Juin 2010

Heure de la séance

18 heures

Salle Georges Brassens
Clermont l'Hérault

PRÉSENTS: M. CAZORLA Alain, Président de la séance

**ASPIRAN**: M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, Mme CAER Michèle, **BRIGNAC**: M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis.

CABRIERES: M.GAIRAUD Francis, M. Mathieu Alain,

CANET: Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,

CEYRAS: M.LACROIX Jean-Claude, Mme FLOUROU Jocelyne,

**CLERMONT L'HERAULT:** M.GAROFFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, GUERRE Marie-Hélène, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.BARON Bernard, M.GOUTTES Gérard, M.DIDELET Serge,

FONTES: M.BRUN Olivier. Mme MIRET Christiane.

LIEURAN CABRIERES: M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal.

MERIFONS: M VIALA Daniel,

MOUREZE: M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,

NEBIAN: M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard,

OCTON: M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,

PAULHAN: M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.BAUDOT Bernard, Mme DJUROVIC Aleksandra, M.MERCET

Pierre,

**PERET:** M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, **SALASC:** Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,

USCLAS D'HERAULT: M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian,

**VALMASCLE**: Mlle VALENTINI Martine, **VILLENEUVETTE**: M.VIDAL Eric,

#### **PROCURATIONS:**

M.MONTAGNÉ Thierry à M.SATGER Jean-Noël; M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse ; M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain ; M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier ; M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.LIEB à M.BARDEAU Francis;

M.VALENTINI Gérald à MIle VALENTINI Martine.

## Objet : Syndicat Centre Hérault – Modification des statuts.

Monsieur SATGER informe les membres du conseil que suite à la demande de retrait du Syndicat Centre Hérault du Syndicat Mixte Ouest Hérault par délibération en date du 22 septembre 2009 et suite à l'arrêté préfectoral n°2010-1-984 du 22 Mars 2010 autorisant ce retrait, le Syndicat Centre Hérault a procédé, par délibération du 18 mai 2010 à une modification de ses statuts concernant le point 2.3 de l'article 2 – Objet du Syndicat :

« La coordination avec le Syndicat Mixte de la Zone Ouest pour ce qui est de l'aval de la filière, et en particulier :

- la définition précise des compétences au niveau du transfert et du transport des déchets en vue de leur élimination.
- la définition d'un cahier des charges précisant les conditions d'admission des déchets dans la filière d'élimination prévue en aval des stations de transferts. »

Le point 2.3 de l'article 2 est abrogé.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur SATGER, et après en avoir délibéré.

# **A L'UNANIMITE**

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Centre Hérault tel que présenté,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 Juillet 2010